

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 53

Date de la convocation : vendredi 19 avril 2024

Délibération n° : DCM-2024-087

Matière 4.1.4

Le jeudi 25 avril deux mille vingt-quatre, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon.

Conseillers municipaux présents :

(44) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Sébastien Dessein, Sylvie Dupin de la Guérvivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Chantal Gourdon, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Benoit Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Joris Raflegeau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawaski.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(11) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Cyrille Chiron, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Cécile Grelaud, Lydie Jobard, Isabelle Mériaux, Virginie Neau, Tiffany Portemann.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (9)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Céline Bonnin	Thierry Rousselot
Claude Brel	Georges Brunetière
Aurélie Brunet	Geneviève Gaillard
Pierre Devêche	Christian Gaborit
Sabrina Guimbretière	Eric Chouteau
Claudine Gossart	Catherine Brin
Isabelle Maret	Sébastien Mazan
Quentin Mayet	Philippe Bâcle

Secrétaire de séance : Anne-Marie Avy

Organigramme cible du Service Exploitation Pôle Services techniques

Rapporteur : Didier Huchon, Maire de Sèvremoine

EXPOSE DES MOTIFS

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires en séance de Conseil municipal du 1^{er} février 2024, appuyé sur le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé, il avait été évoqué qu'en 2024 une démarche de réflexion sur l'organisation du Pôle Services techniques après plus de 5 ans de fonctionnement était entamée en vue d'ajuster des modes opératoires si nécessaire.

1/ Principes d'évolution de l'organisation

Une première étape anticipée en 2023 avait conduit à fusionner les services Espace public - Cadre de vie et Bâtiments au sein du Pôle ingénierie de Val de Moine pour créer le service Ingénierie pour lequel un Chef de service Ingénierie a pris ses fonctions au début de l'année 2024.

En continuité, la séance de Conseil municipal du 29 février 2024 a, après avis des membres du Comité social territorial du 25 janvier 2024, approuvé la création d'un service Exploitation à l'instar de ce service Ingénierie.

Le premier principe vise ainsi à ce que ces deux services viennent affirmer le fonctionnement du Pôle Services techniques soutenu sur deux pans : les projets d'investissement portés par le service Ingénierie et le fonctionnement courant/opérationnel porté par le service Exploitation.

Le second se pose sur une logique d'organisation de l'exploitation par métier plutôt que par répartition géographique de manière à :

- Mieux coordonner les pratiques et les moyens sur l'ensemble du territoire,
- Améliorer l'adaptabilité aux évolutions et les logiques de renfort,
- Rationaliser et professionnaliser certains moyens humains et matériels à l'échelle de la commune.

Le Pôle Services techniques se donne pour objectif une mise en application effective de sa nouvelle organisation au 1^{er} septembre 2024, garantissant dans l'entre-deux une période de concertation avec les équipes sur les deux premiers trimestres de l'année en vue de proposer des ajustements de l'organisation actuelle tant dans la structuration des équipes que dans l'adaptation des conditions de travail (matérielles, techniques, logistiques...).

2/ Organigramme cible du service Exploitation

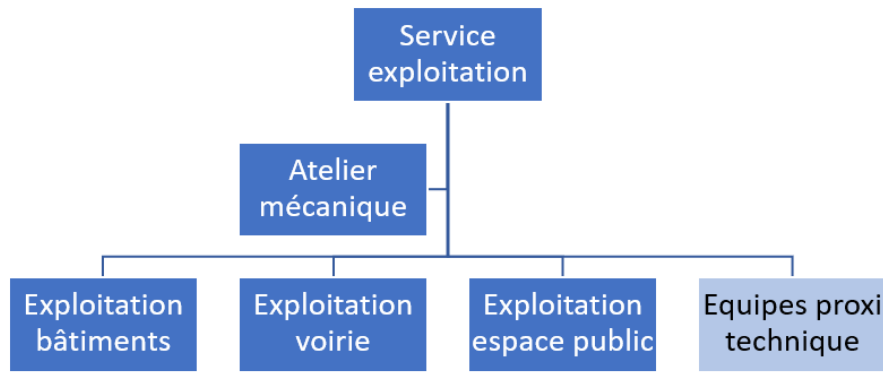
Considérant l'organisation du service Ingénierie déjà en œuvre, la première phase de concertation qui se termine a porté sur la structuration du service Exploitation et plus particulièrement des équipes techniques opérationnelles Espace public (espaces verts et voirie) et Bâtiments, actuellement réparties géographiquement en trois centres techniques territoriaux.

En effet, la réflexion menée parallèlement sur le process de gestion des événements, sur la gestion des locations de salles et les activités menées par le nouveau service Police municipale ne permettent pas encore de soumettre une architecture globale. Celle-ci nécessite de prendre en compte l'ensemble des acteurs, sujets et points d'entrée. Elle sera donc soumise pour avis dans un second temps. Toutefois, dans la période transitoire, ces équipes restent sous la responsabilité du service Exploitation et géographiquement rattachées à chacun des trois centres actuels.

La structuration et l'adéquation des ressources aux besoins exposés ci-après ont fait l'objet d'une présentation en séance de Comité social territorial et Formation spécialisée en date du 4 avril 2024 et ont recueilli un avis unanimement favorable.

La démarche de concertation a permis de tracer les principes de répartition des missions entre les services Ingénierie, Exploitation et Pôle administratif au sein de la direction des services techniques.

Sur la base de ces répartitions de missions, un travail a été engagé sur l'organigramme cible du service Exploitation qui se structurerait de la manière suivante :



De manière générale pour les services Espace public et Bâtiments, il est proposé pour chacun un service mutualisé à l'échelle du territoire de Sèvremoine.

L'espace public et la voirie seraient eux dissociés en deux équipes contrairement à l'organisation qui prévaut actuellement. La première serait ainsi dédiée à la proximité, au cadre de vie dans les zones agglomérées et aux espaces verts. La seconde, plus spécialisée sur l'entretien de la voirie en agglomération et hors agglomération serait aussi en capacité d'être support aux autres services de la direction.

- Adéquation des ressources aux besoins

Le détail de l'architecture de chacune de ces équipes ainsi que les conditions matérielles et techniques associées, dont l'identification des lieux d'embauche et l'avenir des centres techniques territoriaux actuels, bien que toujours maintenus dans leur rôle d'atelier technique, doit encore se poursuivre.

Toutefois, l'analyse des charges de chacune des équipes, réalisée pendant cette première phase de concertation, amène à identifier le besoin de créer de nouveaux postes permanents non encore existants dont les profils et les missions restent encore à détourner.

Le détournement de ces profils associés reste à définir, cependant le principe de création de ces emplois supplémentaires va permettre d'entamer les phases de recrutement, en interne et en externe, de manière à assurer des arrivées au fil de l'eau en vue d'une mise en œuvre de l'organisation dans l'objectif de délai prévu.

Les effectifs actuels avant le changement d'organisation s'élèvent en équivalent temps plein (ETP) à :

- 66,7 ETP sur emplois permanents,
- 3,8 ETP sur emplois non permanents (2,3 ETP emplois saisonniers + 1,5 ETP d'apprentis)

Soit au total 70,5 ETP.

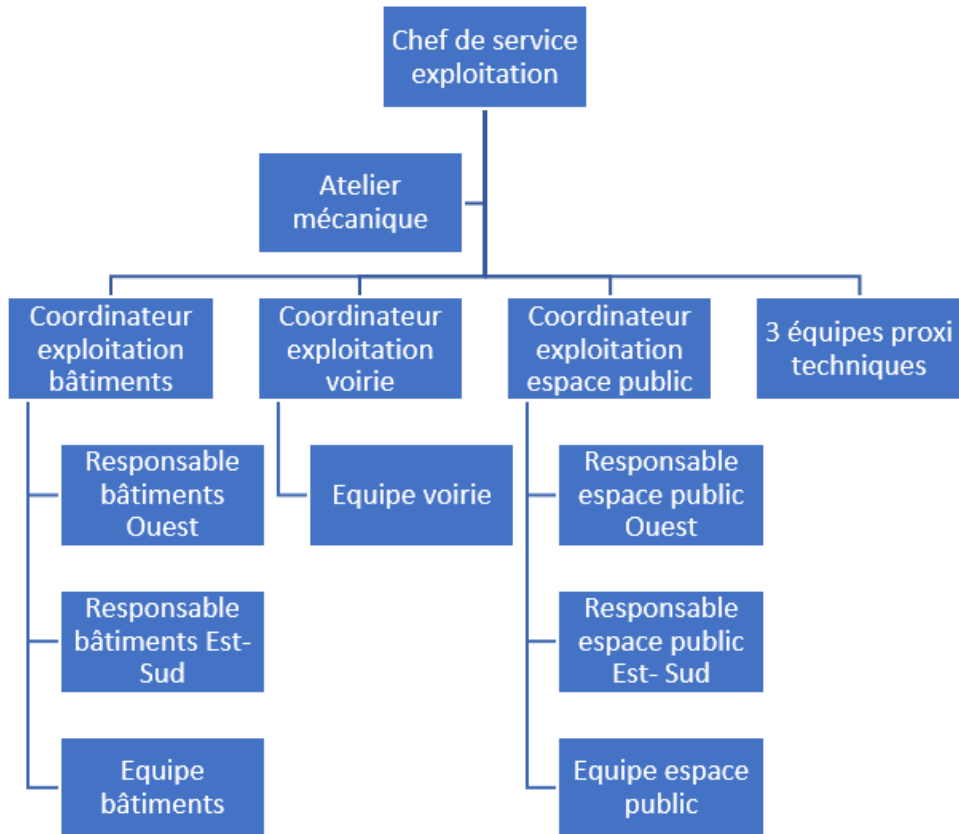
Dans la nouvelle organisation, les ETP se traduiraient comme suit :

- 72,2 ETP sur emplois permanents,
- 1,5 ETP sur emplois non permanents (1,5 ETP d'apprentis)

Soit au total 73,7 ETP.

Cette nouvelle organisation conduit ainsi à la création nette plafonnée à 3,2 ETP (+ 5,5 emplois permanents et - 2,3 ETP emplois saisonniers).

Avec ces emplois, la structuration cible du service Exploitation se décomposerait de la façon suivante :



Une fois la seconde phase de concertation terminée, l'organigramme détaillé du Pôle Services techniques sera de nouveau présenté en instance pour avis. Par ailleurs, le tableau des effectifs et des emplois permanents sera ajusté au fur et à mesure des recrutements et mouvements réalisés.

A ce stade de la réflexion de future organisation, l'avis des membres du Conseil municipal est requis pour permettre d'entamer les démarches de recrutement associées à la présentation de cet organigramme cible du service Exploitation et de poursuivre la concertation avec les équipes pour en finaliser les aspects techniques, matériels et logistiques.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment son livre IV,

VU l'avis favorable des membres du Comité social territorial en date du 4 avril 2024,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 avril 2024,

CONSIDERANT la démarche de réflexion et de concertation engagée en vue d'adapter l'organisation du Pôle Services techniques aux besoins actuels,

CONSIDERANT la nécessité de permettre le lancement de recrutements, en interne et en externe, une fois les profils de poste détourés, en préparation de la mise en application de la nouvelle organisation du Pôle Services techniques en septembre 2024,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
53	53	0	0

- DONNE** un avis favorable aux principes d'évolution de l'organisation du Pôle Services techniques,

- **AUTORISE** la poursuite de la démarche de réflexion relative à la structuration du Pôle en vue d'une mise en application effective au 1^{er} septembre 2024 dans les conditions précédemment exposées, après nouvel avis des membres du Comité Social territorial,
- **ADOpte** l'organigramme cible du service Exploitation visant une logique d'organisation par métier dont l'adéquation des ressources aux besoins avec l'identification de nouveaux postes amenant l'intégration des 2,3 ETP de saisonniers temporaires en postes permanents présents toute l'année et une création nette plafonnée de + 3,2 ETP supplémentaires (+ 5,5 emplois permanents).
- **AUTORISE** les ouvertures aux recrutements en interne et en externe une fois les profils de poste détournés et l'ajustement du tableau des effectifs et des emplois permanents en fonction des mouvements de personnel réalisés,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



Aline Billaud-Bretaudeau

*Directrice générale adjointe
en charge du pôle Ressources*

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.